



La promotion de l'itinéraire

RETROUVER LA
COLLECTION DE FICHES
TECHNIQUES SUR
CDESI.TARN.FR

Préambule

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa **politique départementale de randonnée**, le département du Tarn a structuré une offre de qualité à partir de ses « sentiers d'intérêt départemental ». Afin de conforter cette offre, il a décidé **d'étendre ce projet qualité à l'ensemble des itinéraires tarnais**. A cette fin, le Conseil général, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le Comité Départemental du Tourisme, coordonnent leur action pour apporter **un appui méthodologique** aux collectivités locales.

L'extension de ce mode d'action aux objectifs de **développement maîtrisé des sports de nature** recherchés par la CDESI apparaît, aujourd'hui, particulièrement adaptée à la **pérennisation de lieux de pratique de qualité**. Dans un souci de diffuser les principes d'un **usage maîtrisé et partagé de l'espace**, les 45 membres de la CDESI issus du mouvement sportif (comités départementaux), des collectivités et services de l'État et des acteurs et gestionnaires de l'espace (naturalistes, forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...) ont opté pour cette démarche. Ils ont souhaité l'étendre à l'ensemble des pratiques de randonnée non motorisée et se donner les outils techniques permettant de l'accompagner auprès des collectivités locales.

Ainsi, un groupe de travail de la CDESI a rédigé un **Guide méthodologique pour la création d'itinéraires de randonnée non motorisée pérennes et de qualité**. Ce dernier traite toutes les questions relatives à la création d'un itinéraire, offre un éventail de préconisations assorties d'une collection de **fiches techniques** qui conseillent très concrètement chaque porteur de projet (tant sur le plan de la **démarche**, que dans le domaine **juridique**, de **l'aménagement** ou de la **valorisation** de l'itinéraire).

Les éditions fédérales

Chaque fédération sportive mène sa propre politique de valorisation des itinéraires.

◆ **Randonnée pédestre** : la **Fédération Française de Randonnée** édite plusieurs collections de topo-guides® qui peuvent faire l'objet de marques déposées, vendus dans les boutiques et par internet.

Les itinéraires tarnais sont actuellement valorisés dans différents documents, parmi eux : Le Tarn... à Pied® (collection PR), Traversées du Tarn (collection GR), Sentiers forestiers – Midi-Pyrénées (collection PR).

◆ **VTT** : Deux fédérations interviennent dans le développement d'itinéraires de randonnées VTT via la labellisation de sites de pratique.

La Fédération Française de Cyclisme propose différents outils de communication (guide national des sites labellisés VTT-FFC, flyers/dépliants, plans de poche, travel-plan®, ...). La maîtrise de ces produits permet à la FFC d'avoir sur ses sites une information homogène avec des produits testés et approuvés pour leur efficacité et leur qualité.

La Fédération Française de Cyclotourisme propose un guide national des sites labellisés VTT-FFCT.

◆ **Tourisme Équestre** : La **Fédération Française d'Équitation** valorise les topo-guides et itinéraires sur son site internet mais n'édite pas de document spécifique.



Le CDT ne valorise que des itinéraires de qualité

Le Petit Espanté

Le Petit Espanté est un magazine de séduction pour promouvoir les destinations tarnaises : il m'est l'accent sur les expériences que le visiteur peut vivre dans le Tarn et les émotions qu'il peut ressentir. C'est le magazine du Tarn, une destination qui fait du bien !

Ce magazine est disponible sur tous les salons promotionnels auxquels le CDT participe, dans les Offices de touristes, chez les prestataires touristiques du Département, à l'Hôtel Reynes...



Circuits Vélos

Cette pochette de circuits propose un ensemble de 28 parcours vélo à faire dans le Tarn : 21 circuits vélo avec 4 niveaux de difficulté (facile, sportif, confirmé, expert), 5 véloroutes, et 2 voies vertes.



Carte touristique du Tour du Tarn à Cheval

Cette carte touristique du Tour du Tarn à Cheval est le fruit d'une collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme Equestre. Il recense l'ensemble des hébergements, centres équestres et d'étapes cavalières se situant proche de l'itinéraire du Tour du Tarn à Cheval.

L'Hôtel Reynes :

Riche hôtel particulier du XVIe s, à galeries superposées, ayant appartenu au plus riche producteur de pastel albigeois. C'est l'un des plus beaux d'Albi. Magnifiquement restauré, ce fleuron de l'architecture Renaissance abrite désormais le nouvel espace de valorisation des destinations tarnaises du Département. Au travers d'animations, d'expositions et de mises en scène interactives, et grâce à un dispositif numérique le visiteur pourra s'immerger au cœur des territoires. De plus, grâce à son espace consacré à la randonnée, ce lieu d'accueil permet d'avoir toute l'information nécessaire pour s'informer et connaître l'offre d'itinéraire dans le Tarn. Des conseillers sont à disposition des visiteurs et des locaux pour les aider à préparer leur parcours.



Site Internet

Un nouveau site de séduction : www.tourisme-tarn.com

La stratégie de séduction du site est orientée magazine avec de nombreuses photos et vidéos d'expériences à vivre dans le Tarn.

- C'est un site responsive design. Une expérience de lecture et de navigation optimale pour l'utilisateur quelle que soit sa gamme d'appareil (smartphone et tablette).
- Depuis mai 2018, le site est traduit en anglais, allemand et espagnol.
- Une plateforme unique centralisant les contenus de séduction et l'offre touristique globale du Tarn :
+ de 1200 hébergements, + de 400 sites de visites, activités, musées...

+ de 50 circuits pédestres labellisés, 27 circuits vélos, 30 circuits VTT et les parcours du Tarn à cheval.

Mise en valeur de l'offre balades et randonnées avec une rubrique dédiée : près de 30 000 pages vues en 2018

- Le top 5 des randonnées :
 - Un module spécifique
 - Des parcours VTT, randonnées pédestres, équestres, voies vertes, ...
 - Une carte interactive qui regroupe toutes les offres de randonnées :



Les éditions portées par les collectivités locales et/ou les gestionnaires de l'itinéraire

Toutes les collectivités, notamment les Pays pouvant disposer des financements nécessaires, ont la possibilité d'éditer leurs propres outils de communication sur les itinéraires de randonnée de leur territoire. Cependant, afin de proposer au public une offre homogène à l'échelle du département, il est préférable que ces documents répondent à une charte graphique départementale. Dans le Tarn, c'est une des conditions pour que le CDT assure la promotion de ces itinéraires.

Pour la randonnée pédestre, la charte départementale a été déclinée pour :

- les fiches présentant chaque itinéraire : les Fiches RANDO TARN
- les panneaux de départ.

Fiche P5 « La charte départementale des panneaux de départ »

Fiche P6 « La charte graphique des fiches RANDO TARN »

Les éditions portées par les collectivités locales et/ou les gestionnaires de l'itinéraire

Toutes les collectivités, notamment les Pays pouvant disposer des financements nécessaires, ont la possibilité d'éditer leurs propres outils de communication sur les itinéraires de randonnée de leur territoire. Cependant, afin de proposer au public une offre homogène à l'échelle du département, il est préférable que ces documents répondent à un charte graphique départementale. Dans le Tarn, c'est une des conditions pour que le CDT assure la promotion de ces itinéraires.

Pour la randonnée pédestre, la charte départementale a été déclinée pour :

- les fiches présentant chaque itinéraire : les Fiches RANDO TARN
- les panneaux de départ.

Fiche P5 « La charte départementale des panneaux de départ »

Fiche P6 « La charte graphique des fiches RANDO TARN »

Les éditions du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

1. Dépliant d'appel « Randonnée et sports nature »

Figurent sur ce document :

- Les itinéraires de randonnée pédestre (en autonomie) valorisés par une fiche Rando ou un TopoGuides et labellisés par la FFRandonnée ou reconnus d'intérêt Départemental
- Tout autre itinéraire labellisé ou agréé par la fédération concernée
- Tout site de pratique inscrit au PDESI

2. Site Web du Parc

Figurent sur ce document :

- Les itinéraires de randonnée pédestre (en autonomie) dont les fiches rando sont vendues avec des fiches patrimoine du Parc
- Les prestations d'accompagnement proposées par les professionnels engagés dans le réseau « Valeurs Parc »

3. Carte « Valeurs Parc »

Figurent sur ce document :

- Les prestations d'accompagnement proposées par les professionnels engagés dans le réseau « Valeurs Parc »

Fiche P5 « La charte départementale des panneaux de départ »

Fiche P6 « La charte graphique des fiches RANDO TARN »

- proposées par des professionnels bénéficiaires de la Marque Parc « Itinérance en milieu naturel »

Bon à savoir

Pour toute utilisation d'un fond IGN sur les documents de promotion, il est obligatoire de faire figurer un numéro d'autorisation, transmis par l'Institut Géographique National, attestant que l'éditeur du document bénéficie des droits de reproduction (contre rémunération). S'adresser à Direction Interrégionale Sud-Ouest au 05 56 16 60 71 ou par mail christophe.mignerat@ign.fr. Site internet : www.ign.fr.

Attention : l'IGN fait la distinction entre les droits de diffusion sur papier et pour la parution sur un site internet. Veiller à bien spécifier l'usage envisagé lors de la demande initiale. La promotion des itinéraires adaptés aux publics en situation de handicap



La promotion des itinéraires adaptés aux publics en situation de handicap

Au-delà de l'utilisation des vecteurs de promotion classique, il peut être plus efficace de spécialiser la diffusion de l'information.

1. Veiller à l'accessibilité des documents

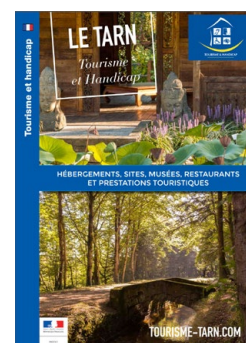
Par exemple, si l'itinéraire développé est adapté à un public mal-voyant, il peut être judicieux de prévoir des documents de communication également adaptés (sélection des informations essentielles, typographies et contrastes adaptés, documents en braille, illustrations en reliefs, etc).

Pour limiter le volume à imprimer, ces documents peuvent être mis à disposition dans les Offices de Tourisme, en consultation sur place ou avec possibilité de prêt.

Une liste de fournisseurs qui proposent des prestations adaptées à chaque type de handicap est disponible sur le site de l'Association Tourisme et Handicaps.

2. La promotion assurée par le Comité Départemental de Tourisme

Le CDT édite une brochure qui présente l'ensemble des prestations bénéficiant de la marque « Tourisme et Handicap » dans le département. Elle recense les points d'informations, les lieux de visite, de restauration et d'hébergement, mais aussi les activités de loisirs.



3. Cibler les établissements d'accueil de personnes handicapées, les réseaux spécialisés, etc

Au niveau local, informer la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, etc.

La MDPH peut indiquer les établissements situés à proximité de l'itinéraire.

Sites à consulter:

www.tourisme-handicaps.org

www.tourisme-tarn.com

*CDESI : Commission
Départementale des Espaces
Sites et Itinéraires

www.tarn.fr

cdesi.tarn.fr



TARN
OCCITANIE

Votre interlocuteur :
Comité Départemental du Tourisme
Hôtel Reynes
10 rue des Grenadiers 81000 Albi
Tel : 05 63 77 32 10
www.tourisme-tarn.com
contact@tourisme-tarn.com